

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

Mme Meyer : « Je souhaite féliciter les rapporteurs pour ce projet d'avis de suite, qui me paraît tout à fait cohérent avec l'avis du CESE de juin 2011, et dont les recommandations sont fécondes et mesurées.

Ce texte, qui comprend trois axes majeurs d'action pour la préservation de la biodiversité (tenir nos engagements internationaux, amplifier la mobilisation de tous les acteurs concernés, améliorer la gouvernance nationale et territoriale), fait bien apparaître le fond du problème dans un contexte économique et social difficile pour tous.

Je souhaiterais faire quelques remarques au sujet de la formation, de la recherche et de la gouvernance.

La formation et la recherche sont mentionnées à juste titre. Je voudrais insister sur le caractère dynamique de la biodiversité, qui continue de se dégrader. En effet, les assemblages d'espèces et les écosystèmes évoluent dans le temps, et c'est bien la capacité de ces systèmes vivants à évoluer qu'il s'agit de protéger. Cette notion n'est pas toujours bien comprise ni prise en compte et mérite d'être soulignée dans les efforts de formation à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Je voudrais rappeler, d'autre part, la nécessité absolue de poursuivre les recherches en matière de biodiversité. Ces recherches sont à développer dans le domaine des sciences de la nature comme dans celui des sciences humaines ; elles le sont aussi sur les questions d'éthique environnementale. Ces développements sont indispensables à l'approche éco-systémique qui devrait irriguer, en s'appuyant sur la recherche, l'enseignement à tous les niveaux, y compris les études supérieures (universités et grandes écoles). L'Académie des sciences, l'Académie d'agriculture de France, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pourraient être régulièrement associés au suivi scientifique des actions pour la protection de la biodiversité.

En ce qui concerne la gouvernance, je regrette que le projet d'avis ne recommande pas un effort de simplification. Je suis, en effet, convaincue que des structures légères et souples sont indispensables si l'on veut être efficace et s'assurer de l'intérêt et de la participation de toutes les parties prenantes. Il existe également un réel besoin de précision quant à l'organisation de la future Agence nationale pour la biodiversité : 1- définir les objectifs et évaluer les risques, en prenant en compte l'intrication entre biodiversité et écosystèmes ; 2- établir une liste valable des organismes à impliquer ; 3- clarifier les modes de collaboration avec les autres institutions liées à l'environnement (climat, pollution, agriculture, élevage, pêche, forêts, eau, santé, etc.) ; 4- détailler les déclinaisons régionales.

Je m'interroge, d'autre part, sur la place qu'aura la recherche scientifique dans cette agence. Qui dit recherche dit collaboration internationale. J'aimerais donc pour finir saluer l'importance accordée dans ce texte aux rapports avec les pays étrangers et souligner tout particulièrement l'apport de nos voisins britanniques dans ce domaine.

Je voterai ce projet d'avis de suite ».